



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET

Date de convocation :
17/09/2025

Nombre de conseillers
municipaux

En exercice : 29
Présents : 23
Procurations : 04
Votants : 27

OBJET :

FINANCES

==--==

**Apurement des déficits
des budgets annexes
Résidence Administrative
et Gendarmerie**

En l'an deux mille vingt-cinq et le vingt-quatre septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents : M. COSTE Michel, Maire, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie, M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, M. BELTRAN José, Mme MENAHEM Sophie, Adjoint ; Mme BOISDRON Gisèle, Mme BENARD Gisèle, Mme BOURDIN Géraldine, M. COSTE Jean-François, Mme BOISORIEUX Michelle, M. PREHAM Anthony, M. BERTHELOT Stéphane, , Mme DUNYACH Monique, M. REDONDO Simon, Mme OHN Christiane, M. CARLES Yves, Mme FERRIZ Paulette, M. PUIGMAL Patrick, Mme TORRENT Michèle, Mme QUER Martine, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

M. BORREILL Philippe, Conseiller Municipal, à M. le Maire,
M. INGHAM John, Conseiller Municipal, à M. BELTRAN José, Adjoint,
Mme CAPEILLE Sandrine, Conseillère Municipale à M. ANGULO José, Adjoint,
Mme BRISSAUD Mina, Conseillère Municipale à Mme OHN Christiane, Conseillère Municipale,

Absent(s) :

M. PARAYRE Jean, M. PLANES Jean-Jacques, conseillers municipaux

Secrétaire de séance : Monsieur REDONDO Simon

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 12 avril 2023 relative à l'apurement des déficits des budgets annexes « Résidence Administrative » et « Gendarmerie »,

Considérant les engagements pris par la collectivité pour résorber les déficits constatés au 31 décembre 2022 qui représentent :

- Budget annexe Résidence Administrative : 448 788.18 €
- Budget annexe Gendarmerie : 241 237.23 €

Considérant les capacités financières du budget principal de la commune pour l'exercice 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Entendu le rapport et après en avoir délibéré,
DECIDE
à l'unanimité
de ses membres présents ou représentés

- **DE FIXER** pour l'exercice 2025 et suivants, les montants des subventions d'équilibre versées par le budget principal aux budgets annexes comme suit :
 - Budget annexe "Résidence Administrative" : 50 000.00 €
 - Budget annexe "Gendarmerie" : 40 000.00 €

Ces montants sont déterminés en fonction des prévisions budgétaires actualisées et dans le respect des capacités financières de la commune.

- **DE POURSUIVRE** l'apurement progressif des déficits constatés conformément à la délibération du 12 avril 2023, jusqu'à leur résorption complète.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer toutes les opérations budgétaires, comptables et administratives nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.
Pour expédition conforme.

Le Maire de CERET
Michel COSTE



Le secrétaire de séance,
Simon REDONDO

Le Maire de CERET

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.